

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024.00461

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIÉTAIRES AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 67
Nombre de présents : 44
Nombre de pouvoirs : 11
Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Luc BASSON, M. Cyril BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON, Mme Andonella FLECHET, M. Pascal GONON, M. Robert KARULAK, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc TARDIEU, Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, Mme Françoise BERGER, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Marc CHAVANNE, M. François DRIOL, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Martial FAUCHET, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Michel GANDILHON, M. Christian JOUVE, M. Julien LUYA, M. Gilles PERACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Par délibération du Conseil Métropolitain du 02 février 2023, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en œuvre d'un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien.

Ce PIG fait l'objet d'un partenariat dans le cadre d'une convention signée le 13 avril 2023 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Par délibération du Conseil Métropolitain du 28 mars 2024, Saint-Etienne Métropole a validé la signature d'un avenant n°1 portant l'objectif du PIG à 510 logements et 30 petites copropriétés anciennes.

Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires (sous conditions de ressources) a été mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

Saint-Etienne Métropole a validé une participation financière pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne 17 projets sur les communes de Sorbiers, Villars, Le Chambon-Feugerolles, Lorette, La Fouillouse, Roche-la-Molière, Saint-Victor-sur-Loire et Saint-Etienne.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève à 40 000 € pour un montant global de travaux de 881 920 € HT.

Ces projets ont fait l'objet de demandes de subvention signées par les bénéficiaires dans lesquelles sont précisées les modalités de versement des participations financières et les engagements des bénéficiaires.

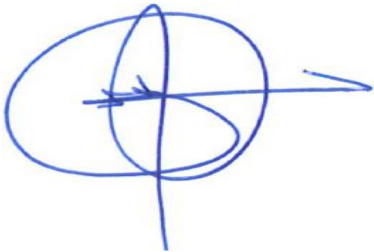
Les bénéficiaires de l'éco-prime et la prime accession pourront bénéficier d'un paiement anticipé sur présentation des pièces justifiant le paiement d'une partie de leurs travaux.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre du programme d'intérêt général de Saint-Etienne Métropole ;**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 40 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer les pièces afférentes ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget habitat et cohésion sociale de l'exercice 2024 et des exercices suivants, article 20422, chapitre 204.**

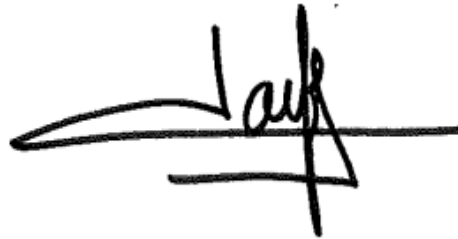
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente



Sylvie FAYOLLE

PROJETS PRESENTES AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil métropolitain du 2 février 2023 définies dans la convention partenariale du Programme d'intérêt Général et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants

Thématique	N° dossier	Nom des propriétaires	Commune de l'opération	Plan de financement prévisionnel des travaux			% Gain Economie et/ou classe énergétique après travaux
				Prix de revient des travaux - HT	Montant de la subvention ANAH	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	
Eco-prime	2024.PIG. 178	Mme Fatima ARAB	SORBIERS	73 798 €	63 000 €	1 000 €	67 % Classe : B
Eco-prime	2024.PIG. 179	Mme Myriam Yamina BENHAMMOUDA	SAINT-ETIENNE	35 800 €	19 000 €	1 000 €	43 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG. 180	M. Anime BENSALÉM	SAINT-ETIENNE	35 040 €	22 750 €	1 000 €	45 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG. 181	Mme Yannis BENZEGHADI	VILLARS	36 970 €	22 750 €	1 000 €	54 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG. 182	M. et Mme GANTE	SAINT-ETIENNE	39 025 €	33 824 €	1 000 €	48 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG. 183	M. Lionel JOUANIN Mme Pauline NAVAS	SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE	76 521 €	13 750 €	1 000 €	47 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG. 184	M. et Mme KHABABA	LE CHAMBON FEUGEROLLES	72 677 €	63 000 €	1 000 €	72 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG. 185	M. et Mme LAMIRI	SAINT-ETIENNE	35 655 €	24 520 €	1 000 €	44 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG. 186	M. Ayoub SABAGHE	SAINT-ETIENNE	61 148 €	55 033 €	1 000 €	73 % Classe : C
Eco-prime	2024.PIG. 187	M. et Mme SAHEL	SAINT-ETIENNE	59 581 €	24 250 €	1 000 €	44 % Classe : F
Eco-prime	2024.PIG. 188	M. Lakhdar SEFOUANE	SAINT-ETIENNE	35 573 €	24 250 €	1 000 €	49 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG. 189	Mme Agnès VERNET	SAINT-ETIENNE	31 182 €	28 064 €	1 000 €	56 % Classe : D
Eco-prime	2024.PIG. 190	M. Charles VILLETTE	LORETTE	36 846 €	25 792 €	1 000 €	46 % Classe : D
Accession à la propriété	2024.PIG. 191	M. Elie VEY Mme Lydia MAMERI	LA FOUILLOUSE	55 541 €	38 878 €	8 000 €	61 % Classe : D
Accession à la propriété	2024.PIG. 193	Mme Yamina YAHIAOUI	ROCHE-LA-MOLIERE	54 245 €	36 666 €	8 000 €	62 % Classe : C
Soutien au traitement de l'habitat Indigne	2024.PIG. 194	Mme Sylvie BASSON	LORETTE	64 083 €	57 675 €	5 000 €	56 % Classe : D
Prime à la remise sur le marché de logements locatifs	2024.PIG. 195	SCI JADE représenté par M. Mohamed BENEDEB	SAINT-ETIENNE	78 235 €	29 972 €	6 000 €	47 % et 75 % Classe : C
TOTAL		881 920 €	583 174 €			40 000 €	

